

Conseil Municipal Jeudi 25 janvier 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil Vingt-trois, le jeudi 25 du mois de janvier à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 18 janvier 2024, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

Mesdames et Messieurs : MEUNIER-FAVIER Rachel, BROSSIER Michelle, PERRIN Alain, BERTHET-MARTINEZ Françoise, SONNTAG Jean-Jacques, DUPIN Michel, FIALON Bérangère, TURC Jean-Edouard, GIRAUD Karine, BRUSQ Pascal, PIN Grégory, FLAMENT Cécilia.

Etait(ent) Absent(s) : CARUANA Laurent, DUCHIER Eric, AUZANNEAU Muriel, LANCERY FORESTIER Laure, LINOSSIER Laurent.

Procuration(s) :

CARUANA Laurent à ARCHER Marc, AUZANNEAU Muriel à MEUNIER FAVIER Rachel, DUCHIER Eric à BROSSIER Michelle, BRUSQ Pascal à DUCHIER Eric, LINOSSIER Laurent à PIN Grégory

Secrétaire de séance :

SONNTAG Jean-Jacques.

I) AFFAIRES GENERALES

1. Démission d'un membre du conseil municipal

Délibération N° 012024

Suite à la démission de Monsieur Sébastien SAUZARET, Monsieur Pierre-Yves ROYON a été installé au sein du Conseil Municipal.

2. Convention SDIS42 – Application REMOcRA

Délibération N° 022024

Le Conseil Municipal, oui et délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention REMOcRA avec le SDIS42, telle qu'annexée,
- **Charge** Monsieur le Maire à signer tous les documents référents à cette affaire.

3. Tarifs Salles – Avenant.

Délibération N° 032024

Les membres du Conseil, à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif de 2H supplémentaire à 50 € pour les cypriennois concernant la Salle des Fêtes
- **Approuve** le tarif de 2H supplémentaire à 25 € pour les cypriennois concernant la salle du Volley
- **Approuve** le tarif de 2H supplémentaire à 60 € pour les extérieurs concernant la Salle des Fêtes
- **Approuve** le tarif de 2H supplémentaire à 30 € pour les extérieurs concernant la salle du Volley

II) INTERCOMMUNALITE

4. Adhésion au Pôle Santé au Travail CDG42

Délibération N°042024

Le Conseil ouï et délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention
- **Opte** pour l'Option N °3
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

III) FINANCES

5. Exonération TFB logements neufs

Délibération N° 052024

Le Conseil municipal, après en avoir discuté :

- **Donne** exonération à hauteur de 50% de la base imposable sur les logements neufs, satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnemental conditionnés au I bis de l'Article 1384A, pour une durée de 5 années.

IV) AFFAIRES PETITES ENFANCES

6. Conventionnement avec la MJC ST JUST ST RAMBERT.

Délibération N° 062024

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les termes de la convention
- **Autorise** Monsieur le maire à la signer.

V) URBANISME VOIRIE

7. Régularisation Foncière.

Délibération N° 072024

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **donne** délégation au maire pour signer tout protocole d'accord avec les propriétaires pour que la Commune acquière à l'euro symbolique les emprises des parcelles existantes qui étaient restées privées, en prenant en charge le cout des démarches administratives (division cadastrale, acte...).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h44.

Prochain Conseil le 28 mars 2024.